

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente Juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 22 Juin 2017.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 15 – REPRESENTES : 9.

**PRESENTS** : MM. BUF Jean-Michel et MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky et RICARD Jean-François, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud et Mmes GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence.

**EXCUSES** : Mme GUIHOT Nathalie (*pouvoir à M. Arnaud COLIN*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme Séverine ORDRONNEAU*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. Cédric MORMANN*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. Jean-François RICARD*), M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*), Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*).

**ABSENTS** : Mmes Catherine COOREVITS, AUBRY Sylvie et POYER Audrey et MM. Ludovic BROUTIN et Thierry PLANTARD.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme Séverine ORDRONNEAU et M. Arnaud COLIN.

<b>OBJET :</b>	<i>Echange de terrains entre la SAS BLAINDIS et la Commune de Blain.</i>
----------------	--

N° 2017 / 06 / 08

*La SAS BLAINDIS a obtenu un permis de construire pour l'extension de son magasin E. LECLERC. L'extension prévue étant située en limite de propriété Nord Est, il a été nécessaire de connaître avec précision cette limite. Lors du bornage sur les lieux en présence des deux propriétaires ou de leurs représentants et du géomètre-expert, il s'est avéré que des réseaux, desservant les bâtiments communaux, se trouvaient sur la propriété de la SAS BLAINDIS notamment les réseaux d'eau potable, de téléphone et d'eaux usées.*

*D'un commun accord verbal entre les parties, il a été décidé de remédier à cette anomalie en modifiant la propriété des uns et des autres par un échange de terrain.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code de l'Urbanisme,*

*Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 23 Mai 2013,*

*Vu l'estimation du Domaine en date du 8 Juin 2017,*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

.../...

*Vu l'avis favorable de la Commission Municipale Urbanisme – Agriculture  
– Travaux du 13 Juin 2017,*

*Considérant l'accord verbal de principe d'échange entre la SAS BLAINDIS  
et la Commune de BLAIN,*

*Considérant l'intérêt des deux parties dans cet échange de biens situés en  
zone Ue au Plan Local d'Urbanisme de la Commune de BLAIN,*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir  
délibéré :*

*APPROUVE l'échange entre la Commune et la SAS BLAINDIS représentée  
par Monsieur JONCHERAY Laurent sur les bases de l'accord verbal de  
principe d'échange, sans soulte, à savoir :*

- *La Commune cède la parcelle cadastrée section AV numéro 604 de 15  
m<sup>2</sup> à la SAS BLAINDIS,*
- *La SAS BLAINDIS cède la parcelle cadastrée section AV numéro 606  
de 6 m<sup>2</sup> à la Commune de BLAIN.*

*DIT que le bornage sera réalisé par un Cabinet de Géomètres-Experts,*

*DIT que les actes seront reçus en l'Etude de Maîtres MITRY, BAUDRY,  
VINCENDEAU et POIRAUD, Notaires associés à Nantes, notaires du  
vendeur, avec la participation de l'étude de Maître RUAUD, Notaire à  
Blain, conseil de la Commune.*

*PRECISE que l'ensemble des frais à cette transaction sera aux dépens de la  
SAS BLAINDIS (arpentage, bornage, frais notariés, ...),*

*AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et  
documents afférents à ce dossier.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,

Le 3 Juillet 2017,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20170630-CM-2017-06-08-  
DE  
Date de télétransmission : 03/07/2017  
Date de réception préfecture : 03/07/2017